

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4951

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 55, rue Sébastien Gryphe et 2-4, rue de la Thibaudière et appartenant à Mme Sabine Merlin d'Estreux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine propose l'acquisition de l'immeuble situé 55, rue Sébastien Gryphe et 2-4, rue de la Thibaudière à Lyon 7°, appartenant à madame Sabine Merlin d'Estreux, afin de le mettre ultérieurement à disposition de l'Opac du Grand Lyon, dont le programme consiste en la réalisation de dix logements dont neuf en prêt locatif à usage social (PLUS) et un en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI).

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-dessous désigné pour un montant de 850 000 €, la commission d'agence s'élevant à 30 000 € TTC, étant en sus à la charge de l'acquéreur, soit un total de 880 000 €.

Il s'agit d'un bâtiment de quatre niveaux, comprenant dix appartements, dont cinq sont occupés, d'une superficie totale habitable de 525 mètres carrés ainsi que deux commerces libres de toute location ou occupation, d'une superficie de 150 mètres carrés, le tout construit sur une parcelle de terrain de 227 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 7 de la section AY.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de l'immeuble situé 55, rue Sébastien Gryphe et 2-4, rue de la Thibaudière à Lyon 7° et appartenant à madame Sabine Merlin d'Estreux.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1212 individualisée le 10 janvier 2007 pour la somme de 25 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 880 000 € pour l'acquisition et de 10 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,